

En Bref



BULLETIN MUNICIPAL N°69

Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : G. Louguet, J.P. Specq, C. Pette.

Horaires d'ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jeudi
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

RÉUNION DE CONSEIL DU JEUDI 23 JANVIER 2014

Excusé : S. Bouffart. Absent : C. Popieul. Secrétaire de séance : C. Tartart

DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS D'URBANISME (CUA). AVENANT À LA CONVENTION DE L'ÉTAT.

Ces certificats d'urbanisme concernent uniquement les demandes de renseignements pour savoir si telle ou telle parcelle est constructible. Ceux-ci seront désormais établis en mairie et délivrés par le maire de la commune. Approbation de cette convention

CONVENTION POUR LA RÉPARTITION DES FRAIS DE PERSONNEL DE LA CANTINE AVEC LA COMMUNE DE MUNCQ-NIEURLET

Suite à la dissolution de l'association « Les Petits Morfalous » qui gérait la vente des tickets pour le restaurant scolaire, il était nécessaire de rectifier la convention qui unit les communes de Muncq Nieurlet et de Recques. C'est désormais à la Mairie de Recques que sont vendus ces tickets. Approuvée.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES FÊTES

A défaut d'un retard de paiement de plusieurs recettes dues à la commune, c'est le comité des fêtes qui a réglé 3 factures dont celle du repas des Aînés. En conséquence, le conseil vote à l'unanimité la subvention exceptionnelle de 1650 € au comité des fêtes correspondant au remboursement de ces dépenses.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX AMIS RÉUNIS

Après deux années sans recettes, les Amis Réunis viennent de repartir avec dynamisme, ce dont nous nous réjouissons tous. « Les Amis Réunis » est une fanfare associative et non communale, nous n'en avons pas les moyens. Pour les aider à redémarrer, et surtout pérenniser l'école de musique qui s'est mise en place sous leur responsabilité, le conseil a décidé à l'unanimité de leur accorder un coup de pouce financier de 5000 € en attendant qu'ils engrangent de nouvelles recettes propres.

Une convention sera établie pour l'utilisation des locaux municipaux par l'école de musique.

VENTE D'UNE PARCELLE À M ET MME BILLAUD, RÉSIDENCE DE LA HEM

M et Mme Billaud ont souhaité acquérir une cinquantaine de mètres carrés contigus à leur propriété. Le conseil accepte de leur vendre cet espace pour 100 €, frais d'arpentage et notariés à leur charge.

QUESTIONS DIVERSES

Rapport de la Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale

Des marquages de jeux au sol des cours d'école seront réalisés prochainement ; ils seront financés par la CCRA.

Il nous est recommandé de remplacer la clôture qui sépare le logement de fonction de la cour des petits.

Vente de la parcelle communale route de la Baronne de Draëck

M le Maire a signé l'acte de vente de ce terrain pour 50 000 € plus 1800 € de remboursement des frais engagés pour les extensions de réseaux et voiries.

Installation d'une cloison dans la salle des fêtes

Pour séparer l'ancienne scène du reste de la salle des fêtes, plusieurs propositions ont été reçues : cloison mobile, rideaux. Le conseil décide de surseoir à cette réalisation en attendant de voir plus clair dans nos besoins en locaux pour les activités liées au changement des rythmes scolaires.

Pose de 2 lampadaires sur le parking face à la mairie

Le conseil approuve cette implantation pour un éclairage temporaire notamment le mardi soir.

Refus d'arrêts supplémentaires de bus

Deux parents d'élèves ont sollicité des arrêts rue de la Baronne de Draëck et au bas de la rue de la Druèze. Le Conseil Général qui gère le ramassage scolaire a émis un avis négatif. Seul un arrêt le soir uniquement, et à 16 h 30, pourrait être accordé en bas de la rue de la Druèze, si des aménagements étaient réalisés par la commune.

Syndicat des eaux

Notre syndicat des eaux se retrouve très diminué depuis l'adhésion de plusieurs communes de l'ancienne Communauté de Communes d'Ardres - Vallée de la Hem à la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

Par ailleurs l'Agence Régionale de Santé a donné un avis défavorable à l'exploitation du forage opéré récemment sur notre commune à la limite de Nordausques (où le captage existant cessera d'être exploité), à cause de la présence de traces d'hydrocarbures.

Le comblement des quatre puits satellites probablement à l'origine de la pollution doit donc être opéré (pour un coût 240.000 € subventionné à 85%) avant de pouvoir faire de nouvelles analyses dans plusieurs mois. En cas de nouvel avis négatif, où pourrions-nous nous approvisionner ? Le syndicat des eaux d'Audruicq proche n'a pas la capacité suffisante pour nous en fournir. Il apparaît quasi inéluctable que des fusions de syndicats interviendront.

Travaux à l'église

Même si les réparations sont importantes dans un pan de la toiture et à la sacristie, nous ne pouvons pas opérer de réparations avant le vote du budget 2014.

Rythmes scolaires

Faute de réponse de l'Education Nationale sur les nouveaux horaires proposés localement, rien ne peut être entrepris actuellement et le temps de réaction après les élections sera très court. Inquiétant.

Commerce en centre village

Suite à la fermeture de l'épicerie et du café-tabac au centre du village, en avril prochain, il n'y aura plus d'activité commerciale.

En concertation avec la SCI qui possède le local jouxtant la salle des fêtes, deux pistes sont envisageables :

1° location à un particulier qui pourrait regrouper : café, tabac, journaux, dépôt de pain, épicerie.

2° location par la commune de ce même local pour y implanter certaines activités liées aux nouveaux rythmes scolaires. Affaire à suivre.

Médiathèque

Jean-Paul Specq donne lecture des statistiques de l'activité de la médiathèque pour 2013 : nombre d'adhérents, nombre de prêts, nombre de documents du fonds propre et de la BDP, recettes et dépenses. L'activité est stable par rapport à l'an dernier. M le Maire insiste sur le fait que nous arrivons à ces résultats élogieux grâce au dévouement d'une douzaine de bénévoles. Sans eux nous ne pourrions financièrement maintenir l'activité.

Pour information depuis janvier une ouverture supplémentaire a été ajoutée : le dimanche entre 11h et 12h.

Spectacle pour les enfants de Recques

Le **samedi 22 mars 2014 à 15 h 00**, salle communale, Recques'Hem la Fête proposera **GRATUITEMENT** aux enfants de Recques, accompagnés d'un parent pour les plus jeunes, un spectacle d'animation (clowns, jonglage, etc..) d'un groupe d'artistes belges (Art & Smile).

De plus amples informations vous seront communiquées prochainement. Nous comptons vous y retrouver nombreux.



C.C.R.A : Prélèvement mensuel pour la redevance Ordures Ménagères

L'échéancier vous a été adressé fin 2013. Il a été établi par rapport à la composition de votre foyer et aux tarifs 2013.

Conformément au règlement concernant les prélèvements adopté par le Conseil Communautaire, celui-ci ne sera pas rectifié.

Une régularisation et un éventuel remboursement pourront être effectués en cas de changement de la composition du foyer sur présentation de la Taxe d'Habitation 2014 de fin d'année.



Ouverture de la Mairie pendant les vacances scolaires :

**Le mardi 25 février de 17 h à 19 h
Le mardi 4 mars de 17 h à 19 h**

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

Jeudi 13 Février 2014